CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-URBAIN ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 19h30



Ouverture de l'assemblée

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 14 décembre 2020, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu habituel des délibérations par une séance à huis clos;

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 9 novembre 2020, à dix-neuf heures trente (19h30) par visioconférence et vidéoconférence;

3. Trésorerie

3.1 Résolution du conseil municipal pour approuver les comptes à payer du mois de novembre au montant de 454 583.25 \$ et 24 079.15 \$ en salaire;

4. Voirie et infrastructures

4.1 Aucun point à l'ordre du jour;

5. <u>Incendie et sécurité publique</u>

5.1 Aucun point à l'ordre du jour;

6. <u>Urbanisme</u>

6.1 Aucun point à l'ordre du jour;

7. Loisirs et culture

7.1 Aucun point à l'ordre du jour;

8. Résolution à caractère général

- 8.1 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021;
- 8.2 Autorisation que Gilles Gagnon, directeur général et Claudette Simard, mairesse procèdent à la signature de l'offre d'achat pour une partie du lot 6 283 951;

- 8.3 Acceptation du renouvellement de l'entente de travail des employée municipaux 2021-2025;
- 8.4 Acceptation d'augmenter la cotisation du RREMQ des employés municipaux selon la nouvelle entente de travail;

9. Avis de motion

- 9.1 Avis de motion dans le but d'adopter le règlement numéro 358 relatif à l'occupation d'une partie du domaine public municipal;
- 9.2 Avis de motion dans le but d'adopter le règlement numéro 359 concernant un emprunt pour les travaux de réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Jean-Baptiste (Ruisseau de la loutre);

10. Règlement

- 10.1 Adoption du règlement numéro 355, relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;
- 10.2 Adoption du règlement numéro 356, décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour les travaux d'infrastructure et de développement résidentiel dans le cœur du village;
- 10.3 Adoption du projet de règlement numéro 358 relatif à l'occupation d'une partie du domaine public municipal;
- 10.4 Adoption du projet de règlement numéro 359 concernant un emprunt de 450 000 \$ pour les travaux de réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Jean-Baptiste (Ruisseau de la loutre);

11. <u>Autres</u>

- 11.1 Correspondances:
- 11.2 Affaire nouvelle;
 - 11.2.1 Décompte progressif #3, directives de changement paiement #2 au montant de 4 168.50 \$ (avant les taxes) pour le projet de réfection du rang St-Jean-Baptiste;
 - 11.2.2 Décompte progressif #3 au montant de 15 618.50 \$ (plus taxes) pour le projet de réfection du rang St-Jean-Baptiste;
 - 11.2.3 Acceptation de libérer la retenue de 10 % au montant de 55 573.48 \$ (plus taxes) pour le projet du rang St-Jean-Baptiste;
- 12 Représentations des membres du conseil;
- 11.4 Période de questions;
- 11.5 Levée de l'assemblée.